



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 1

Réunion du :	Mardi 29 août 2023
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Frédéric BAUMANN - Raymond CAZEAUX

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- correspondance
- engagement

INFORMATION REUNION

**Réunion d'informations avec les clubs Féminins
Lundi 11 Septembre 2023 à 18h30 – District du var**

CORRESPONDANCE

Les clubs nommés ci-dessous ne se réengagent pas en U15F à 8.

US CARQUEIRANNE/LA CRAU – US CADIERENNE – FC PUGETOIS – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE – TOULON ELITE FUTSAL – DRAGUIGNAN.

Les clubs nommés ci-dessous ne se réengagent pas en Séniors F à 8.

AS. CALLAS CANTON – ST.O.LA LONDE – FC PUGETOIS.



Les clubs nommés ci-dessous ne se réengagent pas en Séniors F à 11.

US CARQUEIRANNE/LA CRAU

ASPTT HYERES : Demande l'engagement d'une équipe Séniors F à 11.

US PRADET : Demande l'engagement d'une équipe Séniors F à 8.

AS L'ESTEREL : Demande l'engagement d'une équipe Séniors F à 8.

FC BELGENTIER : Demande l'engagement d'une équipe Séniors F à 8.

SC DRAGUIGNAN : Demande l'engagement d'une équipe U15F à 11.

AS MAR VIVO : Demande l'engagement d'une équipe U15F à 8.

BRIGNOLES : Demande l'engagement d'une équipe U15F à 8.

ENGAGEMENT SENIORS F A 11

Prévision du début championnat Séniors F à 11 le **Dimanche 24 Septembre 2023** en fonction du nombre d'équipes engagées.

EQUIPES ENGAGEES
HYERES FC
SC DRAGUIGNAN 1
ASPTT HYERES

CONSTITUTION DU CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

Vu l'arrêt de certaines équipes de la saison précédente et la suppression de la D3.

La commission afin d'avoir 1 championnat de D1 à 10 clubs a pris la décision de faire accéder les 3 clubs suivant.
ROQUEBRUNE – SANARY – SC DRAGUIGNAN

Début championnat Séniors F à 8 le **Dimanche 24 Septembre 2023**

Ci-dessous répartition des clubs de D1 et de D2 pour les Séniors F à 8

D1	D2
O. ST-MAXIMIN	BELGENTIER
FC ROCBARON	BESSES
U. A. LA VALETTE	A.S DE L'ESTEREL
AS ST-CYR	FREJUS / ST RAPHAEL
EF. C SEYNOIS	LA CADIERE
CAMPS LA SOURCE	LAVANDOU / BORMES
PAYS DE FAYENCE	LE PRADET
CA ROQUEBRUNOIS	LES ARCS
US SANARY	US ST-MANDRIER
S.C. DRAGUIGNAN	LES VALLONS
	MAXIMOISE
	US CARQUEIRANNE / LA CRAU



ENGAGEMENT U18 F A 8

EQUIPES ENGAGEES
ENTENTE PIVOTTE SERINETTE
FREJUS/ST RAPHAEL

Suite à une demande du district de la côte d'azur pour élaborer un championnat commun inter-district, la commission donne son avis favorable en attente de l'accord des deux clubs varois.

CONSTITUTION DU CHAMPIONNAT U15 F A 11

Début championnat U15 F A 11 le **Samedi 23 Septembre 2023**

POULE UNIQUE
US CARQUEIRANNE/LA CRAU
AS GIENS
US LA CADIERE
FC PUGET
SC DRAGUIGNAN

CONSTITUTION DU CHAMPIONNAT U15 F A 8

Début championnat U15 F à 8 le **Samedi 23 Septembre 2023**

EQUIPES ENGAGEES
CA CANNETOIS
HYERES FC
ASPTT HYERES
FREJUS / ST RAPHAEL
EFC SEYNOIS
AVS MAR VIVO
JS BEAUSSETANNE
FC LE REVEST
RACING FC TOULON
AS LES VALLONS
AS BRIGNOLES
LITORAL SPORT ACADEMY



District du Var de Football



DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Dimanche

SENIORS F à 8
ST CYR

Prochaine réunion
Mardi 5 septembre 2023

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER